



## CIRCULAIRE N° 2453 DU 16/09/2008

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>ACTIONS D'EDUCATION AUX MEDIAS : « OUVRIR MON QOTIDIEN », « JOURNALISTES EN CLASSE » ET « JOURNALISTES EN HERBE »</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Secondaire	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	Année scolaire 2008-2009		
<b>ÉMETTEUR</b>	Ministre de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Christian DUPONT		
<b>CONTACT</b>	Patrice Michiels (02/2273282, patrice.michiels@cfwb.be )		
<b>DOCUMENTS A RENVOYER</b>	<b>OUI</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	<b>12 octobre 2008</b> pour l'action « Ouvrir mon quotidien » Pas de délai fixé pour l'action « Journalistes en classe » <b>15 octobre 2008</b> pour l'action « Journalistes en herbe »		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	6 pages et 3 annexes		
<b>MOTS-CLES</b>	Education aux médias - Médias - Presse – Journaliste – Citoyenneté – Savoir lire – Savoir écrire - Traitement de l'information - « Ouvrir mon quotidien » - « Journalistes en classe » - « Journalistes en herbe »		

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionné, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, ordinaire et spécialisé ;
- A Monsieur le Président du Conseil de l'éducation aux médias.

**Pour information :**

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

Madame, Monsieur,

L'Enseignement de la Communauté française s'est fixé, entre autres objectifs, de *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*

Cette citoyenneté active, curieuse, critique ne peut se construire sans éducation aux médias. D'abord, parce qu'ils sont une source irremplaçable d'informations et d'analyses de l'actualité et le gage d'une meilleure compréhension du monde. Ensuite, parce que leur diversité, permet la confrontation des points de vue, une approche plurielle, complexe du réel, condition sine qua non à la bonne santé démocratique de notre société.

Je suis donc particulièrement heureux de vous présenter les différentes actions qui uniront cette année le monde du journalisme et l'enseignement secondaire de notre Communauté : « Ouvrir mon quotidien », « Journalistes en classe » et « Journalistes en herbe ».

L'action « **Ouvrir mon quotidien** » proposée aux établissements d'enseignement secondaire entame cette année sa troisième édition et le nombre d'inscriptions déjà enregistrées témoigne de votre intérêt pour cette action. Cette action s'inscrit d'abord dans notre volonté d'éduquer les élèves à une **citoyenneté active**, à une **ouverture sur la société** dans laquelle ils vivent et à un développement de leur **esprit critique**. Elle permet également de poursuivre les savoir faire des étudiants pour la compréhension et l'analyse de textes. Les journaux proposent des écrits diversifiés autant dans la variété des sujets traités que dans la façon de les aborder. Ils constituent des supports particulièrement intéressants à partir desquels les compétences relatives à la lecture et à la compréhension pourront être développées.

L'action « **Journalistes en classe** », proposée à tous les professeurs de l'enseignement secondaire, permet aux étudiants de rencontrer, au sein même de l'école, un journaliste professionnel. C'est une opportunité exceptionnelle que nous offre ainsi l'Association des Journalistes professionnels pour contribuer à préparer nos jeunes à exercer leur esprit critique vis-à-vis de l'univers des médias dans lequel ils vivent en permanence. Par le témoignage de sa pratique professionnelle, le journaliste accueilli pourra faire découvrir et expliquer aux étudiants à la fois **la collecte, le traitement et la communication de l'information** qui sont réalisés par les médias que sont la radio, la télévision, les quotidiens, les magazines spécialisés, les sites internet des organes de presse.

L'action « **Journalistes en herbe** » proposée aux étudiants du premier degré de l'enseignement secondaire propose de participer à un concours de journaux écrits de classe ou d'établissement scolaire. L'Association des Journalistes professionnels mettra à votre disposition l'aide d'un journaliste qui vous accompagnera dans cet exercice complexe de création. A nouveau, les étudiants pourront ainsi se familiariser avec les exigences d'un média et rencontrer les conditions et la nature du travail d'un journaliste. Cette action sera une belle opportunité d'également travailler le **savoir écrire** dans un contexte fonctionnel. De plus, cette activité sera une occasion de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de leur permettre de réaliser **un projet collectif** mettant à l'épreuve leur **créativité**.

Vous trouverez ci-après tous les renseignements nécessaires sur ces trois actions d'éducation aux médias proposées. N'hésitez pas à contacter les différents organismes participants pour toute question en vue de votre participation à une ou plusieurs de ces actions.

Je vous engage à utiliser ces outils et services qui vous sont ainsi proposés et je souhaite à toutes et à tous un agréable et fructueux travail dans le cadre de ces actions d'éducation aux médias.

**Christian DUPONT**

Ministre de l'Enseignement obligatoire

# 1. L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

## 1.1. COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, ont reçu gratuitement durant deux semaines entières, **du lundi 8 au samedi 20 septembre 2008**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et étudiants ont ainsi pu parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les périodes d'examens). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnels au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves → Un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves → Deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves → Trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire :

- Du 3 novembre 2008 au 6 décembre 2008, soit durant 29 jours.
- Du 5 janvier 2009 au 20 février 2009, soit durant 41 jours.
- Du 2 mars 2009 au 16 mai 2009, soit durant 52 jours.

Au total, les quotidiens seront donc envoyés aux établissements scolaires participants durant une période de 122 jours.

Les établissements scolaires qui ont répondu à l'invitation de la société JFB (Les Journaux Francophones Belges) pour une préinscription permettant d'éviter l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre reçoivent en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 22 septembre au 25 octobre 2008.

Les établissements scolaires intéressés doivent s'inscrire au plus tard pour **le 12 octobre 2008** soit par courrier via le bon d'inscription joint en annexe à la présente circulaire, soit via le site Internet des Journaux francophones belges ([www.jfb.be/omq](http://www.jfb.be/omq)).

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sud Presse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair ou Le Quotidien de Namur) et l'édition régionale du groupe Les Editions de l'Avenir (Vers l'Avenir, Le Rappel, L'Avenir du Luxembourg, Le Courrier de l'Escaut, Le Courrier ou Le Jour).

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement :  
Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - [michel.siklosi@jfb.be](mailto:michel.siklosi@jfb.be) - Boulevard Paepsem, 22 Bte 7 – 1070 Bruxelles – [www.jfb.be](http://www.jfb.be)

## 1.2. DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

1) **Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil de l'Éducation aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

2) **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

## 1.3. UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

1) Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel : [direction@lecaf.be](mailto:direction@lecaf.be) - Site internet : [www.lecaf.be](http://www.lecaf.be)

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Ghislaine Haas.

2) Le Centre Audiovisuel Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : [cav.liege@sec.cfwb.be](mailto:cav.liege@sec.cfwb.be) - Site internet : <http://www.cavliege.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Collin.

3) Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. : 02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : [d.vellande@media-animation.be](mailto:d.vellande@media-animation.be) - Site Internet : <http://www.media-animation.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Denis Vellande.

L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

## 1.4. UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le **site Internet de l'action**, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be>, offre à destination de l'enseignement primaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil de l'éducation aux médias, les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

## 2. L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

### 1.1. POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL A DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS?

Cette année encore, les professeurs qui le souhaitent pourront faire appel en cours d'année à **l'expertise de journalistes professionnels** qui viendront témoigner de leur expérience professionnelle, expliquer aux étudiants comment se collecte et se traite l'information par les différents médias, inciter ces jeunes à une lecture critique de la presse, faire découvrir les conditions de travail et la nature du métier de journaliste.

Ces journalistes volontaires, plus de 180 au total l'an dernier, sont mis en contact avec les enseignants qui en feront la demande via l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

Le choix du journaliste envoyé se fait, dans la mesure du possible en fonction des **attentes particulières exprimées par les étudiants ou leur professeur**. (presse écrite, radio ou audiovisuelle, spécialisée ou d'information générale, ...). L'Association des Journalistes Professionnels mettra tout en œuvre pour s'adapter aux demandes émanant des enseignants. Celles-ci peuvent porter, entre autres exemples, sur une initiation au monde des médias, sur l'approche du métier de journaliste ou d'une de ses facettes, sur l'approfondissement d'un sujet d'actualité ou encore sur l'aide à la réalisation d'un média scolaire.

Pour toute précision relative à cette action, je vous invite à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront– Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage), Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles – Tél. : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf le lundi) – Fax : 02 235 22 72 – Courriel : [jec@ajp.be](mailto:jec@ajp.be) – Site <http://www.jec.be>

### 1.2. DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des supports pédagogiques sont également prévus :

- 1) **"Etre Journaliste"**, une brochure de présentation du métier de journaliste sera remis au professeur avant l'intervention du journaliste.
- 2) **"Profession : journaliste(s)"**, un film documentaire de 14 minutes sur les métiers du journalisme écrit, audio et télé accompagnera le journaliste qui interviendra dans le cours qui l'accueille. Cette introduction générale sur DVD pourra être exploitée en fonction des demandes formulées par le professeur et les étudiants concernés.

### 1.3. COMMENT DEMANDER LA PARTICIPATION D'UN JOURNALISTE ?

Un formulaire d'inscription à cette action figure en annexe à la présente circulaire. Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'Association des Journalistes professionnels d'obtenir la disponibilité d'un journaliste volontaire en mesure de répondre aux attentes exprimées par le professeur intéressé.

Plus d'informations peut être obtenue sur le **site internet** de l'action ([www.jec.be](http://www.jec.be)), qui présente les modalités pratiques, permet de formuler « en ligne » une demande d'intervention et donne une série de liens utiles, de références et de ressources concernant l'éducation aux et par les médias.

### 3. L'ACTION « JOURNALISTES EN HERBE »

#### 1.1. UN CONCOURS DE JOURNAUX ECRITS

La Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française lance pour l'année scolaire 2008-2009 une **nouvelle initiative** qui consiste en un **concours de journaux** (presse écrite) à destination des étudiants du premier degré de l'enseignement secondaire.

L'action « Journalistes en herbe » veut apporter une dimension créative à l'exploitation de la presse écrite dans le cadre scolaire, en invitant les classes inscrites à réaliser leur propre journal et à se familiariser ainsi avec les exigences du média et du métier de journaliste.

Il s'agit de donner la parole aux étudiants, d'éveiller leur esprit critique, de leur permettre de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, d'analyse et de synthèse, leur capacité d'écriture, leur curiosité.

#### 1.2. UN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Une attention toute particulière est accordée à l'encadrement pédagogique du projet.

Ainsi, chaque groupe d'étudiants participant pourra bénéficier d'un (minimum) à trois (maximum) **ateliers animés par un journaliste professionnel** grâce à l'aimable collaboration de l'Association des Journalistes professionnels.

Par ailleurs, **un kit pédagogique** contenant des documents destinés à l'usage du ou des professeurs concernés et des outils à l'usage des étudiants sera remis à chaque groupe d'étudiants inscrit.

#### 1.3. COMMENT S'INSCRIRE ?

Un espace internet spécifique au concours est accessible sur le site [www.culture-enseignement.cfwb.be](http://www.culture-enseignement.cfwb.be). Les inscriptions peuvent se faire via le formulaire ci-joint, via le site en question ou en contactant directement la Cellule Culture-Enseignement : 02/413.22.01 – [sandra.preudhomme@cfwb.be](mailto:sandra.preudhomme@cfwb.be)

Cette action étant nouvelle, elle a déjà fait l'objet d'une **circulaire d'information N° 2329** publiée le 5 juin 2008 afin de permettre aux enseignants et équipes éducatives d'anticiper l'année scolaire qui débute. A la suite de cette circulaire, une centaine de demandes de participation ont déjà été enregistrées : le succès a été immédiat et je m'en réjouis.

Pour cette première année de mise en œuvre de l'action, **le nombre d'inscriptions est limité** en fonction des disponibilités des journalistes professionnels volontaires qui devront se partager sur les deux actions « Journalistes en classe » et « Journalistes en herbe ». Il a ainsi été décidé qu'une **liste d'attente** d'une vingtaine d'inscriptions sera constituée pour les professeurs ou équipes pédagogiques encore intéressés. En fonction d'éventuels désistements et du nombre de visites de journalistes qui seront demandées, les professeurs ou équipes pédagogiques inscrits en attente seront avertis de leur possible participation, dans l'ordre d'arrivée des demandes de participation et dans les limites des encadrements pédagogiques convenus avec l'Association des Journalistes professionnels.

#### 1.4. MODALITES DU CONCOURS

Un jury composé de spécialistes des secteurs de la presse et de l'enseignement récompensera les deux meilleurs projets. La **remise des prix** se fera le mercredi 13 mai 2009 après-midi.

Nous vous renvoyons à la circulaire N° 2329 du 5 juin 2008 et au site [www.culture-enseignement.cfwb.be](http://www.culture-enseignement.cfwb.be) pour les critères du concours et le calendrier de celui-ci à respecter.



Inscription possible sur [www.jfb.be/omq](http://www.jfb.be/omq)

**Bon de commande des journaux  
pour l'enseignement secondaire.**

**(MERCI DE COMPLETER EN LETTRES CAPITALES)**

#### ETABLISSEMENT

Etablissement scolaire : .....

Matricule de l'établissement : .....

Nom de l'implantation : .....

Réseau :      Communauté française       Libre       Officiel Subventionné

Rue (implantation) : ..... N° ..... Code postal : .....

Localité : ..... Tél. : .....

#### DIRECTION

Nom : .....

Prénom : .....

e-mail : .....

#### PERSONNE(S) RELAIS

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

e-mail : .....

e-mail : .....

Signature de la direction

Signature de la (des) personne(s) relais

A renvoyer aux Journaux Francophones Belges, - Boulevard Paepsem 22 Bte 7- 1070 Bruxelles –  
Tél. : 02.558.97.80

**Cette action est soutenue par la Communauté française de Belgique.**





Pour l'AJP - Ne rien écrire

# Journalistes en Classe

OUVERT A TOUTES LES CLASSES DE **L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - MERCI DE COMPLETER EN LETTRES CAPITALES - UN FORMULAIRE PAR ENSEIGNANT

Nom et prénom de l'enseignant(e): ..... Classes : .....

Etablissement scolaire : .....

Adresse école : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Communauté française  - Libre confessionnel  - Libre non confessionnel  - Officiel Subventionné

Adresse privée : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : ..... e-mail : .....

Tél. école : ..... / ..... Tél. privé (GSM si possible) : ..... / .....

Thèmes à aborder : .....

.....

Profil de journaliste souhaité (média ou spécialisation particuliers) : .....

.....

Attentes particulières : .....

.....

Nombre de classes (1) et d'élèves (2) - max. 2 groupes par jour : 1)..... 2) .....

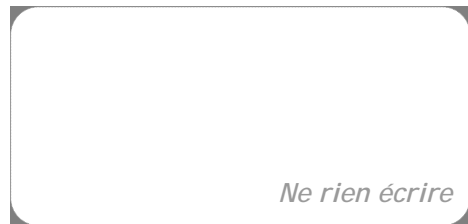
Jours et heures de préférence : .....

.....

Signature de l'enseignant(e)

Signature de la Direction et/ou cachet de l'école

A renvoyer dûment complété par poste, fax, courriel à :  
Association des Journalistes professionnels asbl •  
France Sandront • Résidence Palace • Bloc C • Local 2243 (2<sup>ème</sup> étage)  
Rue de la Loi, 155 • 1040 Bruxelles  
Tél : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf le lundi)  
Fax : 02 235 22 72 • Courriel : [jec@ajp.be](mailto:jec@ajp.be)



Ne rien écrire

Sur base de ce formulaire, l'AJP recontactera l'enseignant pour préciser ses souhaits, si nécessaire.

*Cette action est soutenue par la Communauté française de Belgique*



Formulaire d'inscription au concours « Journalistes en herbe »

à renvoyer au

**Ministère de la Communauté française  
Secrétariat général  
Cellule Culture-Enseignement  
Bd Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
fax : 02/600.06.27  
Courriel : sandra.preudhomme@cfwb.be**

**Nom de l'établissement scolaire :**

.....

**Adresse :**

.....  
.....

**Tél. :** .....

**Nom de l'enseignant :**

.....

**Adresse :** .....

.....

**Tél. :** .....

**Courriel :** .....

**Classe(s) concernée(s) :**

.....

.....

**Nombre d'élèves par classe:**.....

**[Extrait du règlement – art.2]**

En complétant le formulaire de participation, l'enseignant accepte que les données à caractère personnel le concernant collectées à cette occasion, soient traitées par la Communauté française (Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général), Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du présent concours, des éditions ultérieures et des activités similaires organisées exclusivement par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'enseignant inscrit peut exercer, moyennant la preuve de son identité, un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courrier à l'adresse précitée.